Accusé de réception en préfecture 073-247300015-20230323-DE402023-DE Date de télétransmission : 28/03/2023 Date de réception préfecture : 28/03/2023

2023 / 40



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE VINGT-TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - GSELL Bernard - GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELLIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS: M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique

Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

Date de Convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 24 Présents : 22 Votants : 24

Monsieur Dominique COLLIARD est désigné Secrétaire de Séance.

## Objet: Adoption des budgets primitifs 2023 – Budget La Piat

Le Président résume les orientations générales du budget La Piat et procède à leur lecture par chapitre

	RECETTES	DEPENSES	
Fonctionnement	986 706.94 €	986 706.94 €	
Investissement	986 706.94 € 986 706.94 €		

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2322-1, L2312-2 à L2312-14, et L5211-Vu les instructions budgétaires M14,

Vu l'avis des commissions finances des 1er, 8 et 15 mars 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif La Piat 2023 tel que présenté.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
24			

<sup>\*</sup>Ne prend pas part au vote

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS. CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

VALLEES d'AIG

Le Président,

André POINTET